

CONSIGNES À SUIVRE POUR PARTICIPER AUX COURS DE DANSE

À PARTIR DU 13.09.2021

À lire attentivement

1. PARTICIPATION AUX COURS

Participation au(x) cours de danse normalement (port du masque non obligatoire – respect de la distance entre les participants).

Pour participer aux cours le certificat Covid n'est pas obligatoire selon l'ordonnance du Conseil Fédérale ci-dessous.

2. LES PERSONNES PRÉSENTANT DES SYMPTÔMES DE MALADIE

Les personnes présentant des symptômes de maladie tels que toux, fièvre, difficultés respiratoires, douleurs articulaires ou perte de l'odorat et du goût, ne seront pas autorisées à participer au cours.

Toutefois, si une personne présentant des symptômes de maladie se présente au cours, elle sera renvoyée chez elle sans délai.

3. LES MESURES D'HYGIÈNE

Tous les enseignants se lavent les mains avant et après les cours.

Les élèves sont invités à se désinfecter les mains lorsqu'ils entrent dans le studio de danse.

Précautions prises par l'Académie Igokat :

- **Port du masque obligatoire** pour toutes les personnes de plus de 12 ans dans les couloirs (sauf sous la douche), les vestiaires, les salles d'attente.

- **Mise en place de postes d'hygiène des mains :** Les élèves et les professeurs doivent se laver ou se désinfecter les mains lorsqu'ils entrent ou ils sortent des studios de danse.

- **Les vestiaires sont accessibles en nombre limité de personnes**, les participants au cours se présentent, si possible, en tenue de danse et prennent leurs affaires dans le studio de danse.

Les chaussures doivent être enlevées et déposées dans les portes chaussures avant de rentrer dans les vestiaires. **5 personnes à la fois dans les vestiaires.**

L'utilisation des douches est autorisées.

- **Les personnes accompagnantes ne sont pas autorisées** au sein de l'Académie Igokat (sauf pour les cours de baby-danse et de pré-ballet ou pour stricte nécessité).

Les participants entrent et sortent du bâtiment et des salles de cours individuellement.

Les contacts avant et après le cours doivent être réduits au minimum. Les participants au cours sont priés d'arriver à l'heure au cours et de quitter les locaux le plus rapidement possible après le cours.

- **Les salles d'attente** ne sont pas accessibles aux personnes qui ne participent pas aux cours.

- **Pas de contact physique** durant le cours de danse (entre autres, pas de danse en couple, pas d'exercices avec un partenaire, pas de deux, contact improvisation).

- **Les enseignants et les participants aux cours** gardent en permanence la distance sociale entre eux, c'est-à-dire avant, pendant et après les cours.

- **Un nettoyage régulier** des surfaces utilisées est prévu avant et après chaque cours de danse.

Le Conseil fédéral étend l'utilisation du certificat

08.09.2021

A partir du 13 septembre, le certificat COVID sera obligatoire aux endroits suivants (dès 16 ans):

Restauration à l'intérieur



Restaurants et bars



Discothèques et salles de danse

Culture, sport et loisirs à l'intérieur



Musées et bibliothèques



Lieux de loisirs



Zoos



Casinos



Centres de fitness et établissements sportifs



Entraînements*



Piscines couvertes et parcs aquatiques

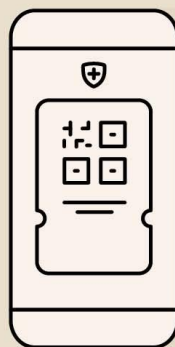


Répétitions de musique et de théâtre*

***Exceptions:** répétitions ou entraînements en groupes fixes (max. 30 personnes), manifestations religieuses ou servant à la formation d'une opinion politique et groupes d'entraide (max. 50 personnes).



Lieu de travail: les employeurs peuvent intégrer le certificat dans leur plan de protection à certaines conditions et après consultation du personnel.



Le certificat COVID est disponible pour les personnes **vaccinées, guéries** ou ayant un **résultat de test négatif**, sous forme papier ou sur une application.

Manifestations à l'intérieur*



Représentations théâtrales ou séances de cinéma



Événements sportifs



Concerts



Événements privés hors domicile (p. ex. mariages)

Grandes manifestations à l'extérieur



Manifestations de plus de 1000 personnes



Hautes écoles: la décision de rendre le certificat obligatoire relève des cantons et des hautes écoles.

Cette liste n'est pas exhaustive. Informations détaillées dans l'ordonnance COVID-19 situation particulière.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Bundesrat
Conseil fédéral
Consiglio federale
Cussegl federal
Federal Council